

APPEL DE CANDIDATURE POUR LE PROGRAMME DE COMPAGNONNAGE

LE PROGRAMME DE COMPAGNONNAGE EST OUVERT À TOUTES LES DISCIPLINES ARTISTIQUES.

Le Conseil de la culture de l'Estrie, en collaboration avec Emploi-Québec et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, propose un programme de compagnonnage à **tout artiste estrien** qui désire être accompagné par un artiste mentor pour développer ou approfondir un projet de création dans l'une des disciplines suivantes : arts du cirque, arts médiatiques, arts visuels, arts multidisciplinaires, chanson, danse, littérature, conte, métiers d'art, musique, et théâtre.

Ce programme **s'adresse aux artistes de l'Estrie** déjà engagés dans une démarche de recherche et d'expérimentation et ayant présenté une expérience pertinente en public, ainsi qu'aux **artistes professionnels** désireux de soutenir par leur expérience, d'autres artistes en recherche de perfectionnement.

Le programme est offert dans le but de **soutenir la démarche artistique, d'approfondir les connaissances techniques et la pensée critique à travers un projet de création ou de diffusion**. D'une durée de 7 mois minimum, ce programme peut se terminer par une présentation publique du travail.

Deux projets de compagnonnage seront réalisés entre mai 2013 et mars 2014.

Date limite d'inscription : 31 mars 2013

Critères d'admissibilité pour le Compagnon apprenti : (Il n'est pas nécessaire de connaître un compagnon maître pour déposer votre candidature).

- Résider en Estrie.
- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Faire état d'une pratique artistique située ayant besoin d'un perfectionnement.
- Détenir une formation professionnelle en art ou une expérience équivalente.
- Avoir un projet de création ou de diffusion

Documents à fournir

- Un texte décrivant votre projet de création **ET** comment celui-ci va s'intégrer dans le programme de compagnonnage. (Quelles compétences recherchez-vous ? Sur quels éléments de votre projet de création le compagnon maître peut vous accompagner ?)
- Une lettre expliquant votre intérêt pour le programme
- Une proposition d'échéancier,
- Un texte de démarche artistique et un C.V
- Facultatif : Vous pouvez intégrer tout autre document (vidéo, texte, livre, CD...) que vous jugerez pertinent pour présenter votre projet de création

Critères d'admissibilité pour le Compagnon maître : (vous pouvez déposer votre candidature pour intégrer notre banque de candidature ou en lien avec la candidature d'un compagnon apprenti.)

- Être membre d'une association ou d'une compagnie professionnelle reconnue et démontrer des qualités de pédagogue

Documents à fournir

- Une lettre expliquant l'intérêt pour le programme.
- Un texte de démarche artistique, de réalisations récentes, et un C.V.

Conditions générales

Les compagnons maître et apprenti devront :

- s'inspirer des conditions de formation proposées par le Conseil de la culture de l'Estrie.
- Respecter les objectifs et la durée du compagnonnage.
- Participer à huit heures de rencontre en moyenne par mois pendant la durée du compagnonnage.
- s'engagent à participer à trois rencontres avec le responsable du projet au Conseil de la culture de l'Estrie.
- s'engagent à compléter et à remettre le formulaire d'évaluation à la fin du projet.

Le compagnon maître devra :

- Collaborer et superviser le compagnon apprenti dans le développement du plan d'action de son projet.
- Accompagner et conseiller le compagnon apprenti dans les différentes étapes de son projet de création.
- Préparer les rencontres afin de soutenir activement le travail de recherche de l'apprenti.

Le compagnon apprenti s'engage :

- à réaliser un projet avec l'appui du compagnon maître, durant une période d'au moins 7 mois. Le projet doit répondre aux critères suivants : originalité, innovation, expérimentation et exploration;

Informations supplémentaires

- Le compagnon apprenti disposera d'un budget de 1 000 \$ en matériel ou en services.
- Le compagnon maître recevra des honoraires de 2 000 \$ pour l'ensemble de sa participation;
- Le comité de compagnonnage ne s'engage pas à fournir des commentaires sur les résultats du comité de sélection.

Inscription et renseignements :

Marianne Mondon

Conseil de la culture de l'Estrie

17, rue Belvédère Nord,

Sherbrooke (Québec) J1H 4A7,